



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

5 juin 2020
(Réunion en visioconférence)

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, MERLIOT, BELLON, LEMASSON, GUEUDER, MULLER, BORG, LE BOUILLE, DEVOS, BORDONNEAU, JEHANNO, LEGNAME, SY, RUIZ, GOBILLOT

Etaient Excusés : MM. SPAHIC, RAIMBAULT

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

15 membres sur 17 sont présents.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1- Reprise de la saison 2020/2021

Concernant la reprise des compétitions pour la saison 2020-21, le Comité Directeur a décidé de travailler sur une hypothèse de reprise lors du dernier weekend de septembre, de façon à assurer une préparation optimale des joueurs et avoir plus de visibilité sur les conditions d'accès du public dans les salles.

2- Mise en place de Commissions

Conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale le 27 mai 2020, deux commissions ont été mises en place et commenceront leurs travaux dans le courant du mois de juin.

2.1 Le Comité sanitaire

Le Comité sanitaire aura un rôle consultatif, chargé d'éclairer les décisions du Comité Directeur sur d'éventuelles décisions d'ampleur nationale que la situation sanitaire pourrait exiger en cas de nouvel épisode épidémique la saison prochaine. En revanche ce Comité sera souverain pour prendre des décisions applicables immédiatement sans avis du Comité Directeur, en cas d'urgence, pour répondre à des situations nécessitant une action immédiate de prévention ou sauvegarde.

2.2 La Commission « Ranking »

Cette commission sera chargée de proposer au Comité Directeur un indice de classement des clubs basé sur un historique glissant de trois saisons, permettant de réaliser, si nécessaire, certains

arbitrages, notamment liés à la fixation d'un palmarès (en cas par exemple, de nouvelle interruption d'une saison) ou d'autres dilemmes.

3- Plan Stratégique

Concernant le plan stratégique, voté en juin 2018, l'Assemblée Générale s'est prononcée le 27 mai dernier sur la suspension ou l'adaptation de certaines de ses mesures.

Il a été convenu que l'été 2020 serait mis à profit pour étudier toutes les propositions et idées liés à l'avenir du basket professionnel qui ont pu émerger des groupes de travail préparatoires à l'Assemblée Générale, ou qui pourraient faire l'objet d'une réflexion argumentée émise par certains clubs. Plusieurs groupes de travail seront mis en place pour les étudier.

D'ores et déjà, il a été décidé que l'un deux serait en charge de discuter d'une potentielle réduction des Joueurs Non Formés Localement dans les équipes professionnelles.

Un deuxième groupe sera constitué pour discuter de l'opportunité d'une réforme en profondeur de nos championnats professionnels.

Le Comité Directeur statuera prochainement sur le management de ces réflexions mais a d'ores et déjà indiqué que les groupes disposeraient de tout le temps nécessaire pour aboutir à des recommandations importantes pour le futur du basket professionnel.

4 – Informations - Saisine du Comité d'Ethique

Le Comité Directeur prend acte des déclarations des représentants du club de Blois critiquant les décisions prises par l'Assemblée Générale du 27 mai 2020 et la gestion institutionnelle de la Ligue Nationale de Basket, prenant parfois directement à parti et mettant en cause la probité des élus ou représentants de clubs.

Ces déclarations sont susceptibles de constituer un manquement à la morale et à l'éthique sportive, de porter atteinte à l'image et aux intérêts de la LNB et de constituer un manquement à la charte éthique du Basket-Ball.

Dans ces conditions le Président, avec le soutien du Comité Directeur, saisit le Comité d'éthique de la FFBB afin qu'il puisse appréhender les éventuels manquements à la Charte Ethique et étudier les suites à donner à cette saisine.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**